



SAIN LAU'RUN

Règlement de la course édition 2025

1 – Organisateur

Epreuve organisée l'association Saint Lau'Run le dimanche 13 avril 2025 à Saint Laurent des Arbres (Gard).
Le départ est donné pour l'épreuve du 24 Km à 08H30 et pour le 12 Km à 9H00.
Le départ et l'arrivée sont jugés au niveau du parc municipal Maurice Chevalier situé sur la commune de Saint Laurent des Arbres.

2 - Nature de la course

Course ouverte à toutes les personnes licenciées FFA ou non appartenant aux catégories Junior, Espoir, Sénior, Master, Master 0, Master1, Master2, Master 3 et Master 4, Master 5, Master 6, Master 7, Master 8, Master 9, Master 10, Master 11, Master 12, Master 13, Master 14.

2 distances proposées : 12 kms et 24 km.

Ravitaillements au 8 ème, 17 ème kilomètre et à l'arrivée de la course.

Parcours traversant les communes de Saint Laurent des Arbres, Saint Victor Lacoste et Lirac.

NOMBRE DE DOSSARDS MAXIMUM : 350

Une barrière horaire de 04H00 sur l'épreuve de 24 Km est fixée.

Toutes les épreuves prendront fin à 12H30.

3 – Inscriptions

Inscription sur place possible dès 7h00, attention tarifs majorés.

Les inscriptions se feront sur www.endurancechrono.com jusqu'à la veille de la course à midi.

Seules seront acceptées les inscriptions accompagnées :

Photocopie de la licence FFA ou de votre numéro du Parcours Prévention Santé PPS.

- Le paiement par carte bancaire sur www.endurancechrono.com :
- 22 € pour le 24 Km (20 € sur place le jour de la course)
- 13 € pour le 12Km (15 € sur place le jour de la course)

1 euro par dossard sera reversé à l'Association Française de l'Atrésie de l'Œsophage (AFAO).

[AFAO - Association Française de l'Atrésie de l'Œsophage](http://www.afaofrance.com)

Les documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.

Tout dossier incomplet lors de la clôture des inscriptions sera rejeté.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course sans dossard.

4 – Parcours

12km : parcours 10% route 90% nature 350 D+.

24km : parcours 10 % route 90% nature 850 D+.

5- Changement dossard et ou distances

Tout changement type inversion de dossard ou changement de distances non signalé à l'organisation avant le départ sera considéré disqualifiant et n'entrera pas dans le listing les résultats sportifs.

6 - Remise des dossards

Le retrait sera ouvert le dimanche 14 avril de 07H00 à 08H00 sur le lieu de la course.

7 – Matériel obligatoire

Sur l'ensemble des épreuves, les bâtons de marche sont interdits

24km : 1 ravitaillement « liquide » et « 1 solide et liquide » seront assurés sur le parcours ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée. Les concurrents doivent obligatoirement avoir une réserve d'eau de 50 cl minimum + une eco cup pour les ravitaillements + 1 réserve alimentaire type barre ou gel énergétique.

Un équipement spécifique avec des chaussures de type trail OBLIGATOIRE - Sifflet fortement conseillé.

12km : 1 ravitaillement « liquide » sera assuré sur le parcours ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Les concurrents doivent obligatoirement avoir une réserve d'eau de 50 cl minimum + une eco cup pour les ravitaillements + 1 réserve alimentaire type barre ou gel énergétique.

Un équipement spécifique avec des chaussures de type trail OBLIGATOIRE - Sifflet fortement conseillé.

Pour des raisons de sécurité, un circuit de délestage pourra être prévu à la mi-parcours.

Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements

7 – Durant la course trail

Durant la course, les participants sans dossard, les animaux et les engins (motorisés ou non) sont formellement interdits sur les parcours, hormis ceux de l'organisation.

Les accompagnateurs et suiveurs ne sont pas autorisés.

Chaque participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

8 – Sécurité

Les concurrents sont priés de respecter le code de la route. La sécurité sera assurée par la police municipale et des signaleurs présents aux intersections. Les parcours seront fléchés à l'aide de rubalise, de panneaux directionnels et /ou de fléchage au sol.

La surveillance médicale sera assurée par une équipe de secours.

9 - Responsabilité des participants

Chaque concurrent participe à la Saint Lau'Run sous sa propre et exclusive responsabilité. Le numéro de dossard placé devant soi lors de la course doit être entièrement lisible sous peine de disqualification. Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommage subi ou provoqué par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation. Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage subis par ces derniers.

9 – Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou ultérieurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

10 - Récompenses

Course 12 kms : 3 premiers H + F & 1^{er} de chaque catégorie H+F (pas de cumul de récompenses)

Course 24 kms : 3 premiers H + F & 1^{er} de chaque catégorie H+F (pas de cumul de récompenses)

Lors de l'inscription, une bouteille de vin sera offerte.

11 – Respect de la Nature

Les participants s'engagent à adopter une démarche éco responsable envers la nature et l'environnement de la course. Le parcours traverse des milieux naturels, préservés et privés et il est fondamental de les respecter et de ne rien jeter (les déchets seront collectés sur les lieux de ravitaillement), Et également en respectant le tracé, sans coupe volontaire du parcours.

Pour vous rendre sur le lieu de l'épreuve nous vous invitons à favoriser le covoiturage.

13 - Cas d'annulation de l'évènement pour cause de Covid / pandémie.

Aucun dossard ne sera perdu, l'inscription sera automatiquement reportée sur l'édition 2026.

11 - Droit d'image et données personnelles

En s'inscrivant à la Saint Lau Run, chaque participant renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image et adresse électronique.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, tout inscrit, peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en envoyant un mail à saintlaurun@gmail.com.

Les données personnelles communiquées par le participant sont destinées à l'association Saint Lau'Run, en charge du traitement des informations fournies. Ces données sont utilisées pour le traitement des inscriptions. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que d'autres manifestations sportives organisées par Saint Lau'Run.

Les organisateurs de la course sont autorisés à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

14- Abandon, accident ou incident

Toute situation d'abandon, d'accident ou d'incident doit être signalée au prochain poste de contrôle et il est bien précisé que les concurrents doivent se porter secours et assistance. En cas d'abandon, le dossard doit être remis aux organisateurs. Le concurrent devra rallier l'arrivée par ses propres moyens.

12 - Annulation de l'épreuve

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

13 - Acceptation du règlement

Toute inscription à l'épreuve implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.

Acceptation du règlement

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement de la Saint Lau'Run et en accepte toutes les clauses.

L'organisation vous souhaite une belle course !



**SAINT
LAU'RUN**